

Rodez, le 18 février 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

011000

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025
PERIE QUENTIN**

Références : 1021246102025 NN1B 46 129

MONSIEUR PERIE QUENTIN
43 RTE DE LA COMBE HAUTE
46160 GREALOU

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	669,90 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	27,65 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	100,45 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	284,55 Eur
C.R.D.S	21,00 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 703,98 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de 1 703,98 Euros est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

PERIE QUENTIN

1021246102025 (NN1B)

CN-25



Facture n° 01285123700148

Montant : 1703,98 euro(s), à payer pour le 31/03/2025